

2 Politique

Après sa démission du Parti démocratique gabonais (PDG)

Ndong Sima en appelle à une "Alliance patriotique"



Raymond Ndong Sima prenant un bain de foule peu après sa déclaration.



Une vue de l'assistance.



Certains leaders des partis de l'opposition et la société civile sont venus écouter l'ancien Premier ministre.

J-C.A

Libreville/Gabon

L'ancien Premier ministre qui n'exclut pas de se présenter à la Présidentielle de 2016, estime que seule la constitution d'une plateforme commune de réflexion pourra permettre d'aboutir à une candidature unique de l'opposition, puis à l'alternance. Aussi appelle-t-il à la constitution d'un rassemblement des personnes de tous horizons qui sera placé sous sa direction.

ANNONCEE à grand renfort de publicité, la déclaration politique de

l'ex-Premier ministre, Raymond Ndong Sima, aura manifestement laissé plus d'un sur sa faim. Car, en fait d'annonce importante, il n'en a été rien, les populations venues assez nombreuses n'auront eu droit qu'à des dénonciations des politiques menées par l'actuel régime et à des esquisses de solutions, somme toute générales et dont l'applicabilité reste sujette à caution.

Revenant sur sa démission du PDG, Ndong Sima a déclaré : « Membre du PDG depuis 2011, (...) j'ai tiré la sonnette d'alarme sur la marche du pays et sur certaines façons de faire qui étaient de plus en plus éloignées des règles que nous avons adoptées et consi-

gnées dans la Constitution... ». Avant de poursuivre, fataliste : « j'ai fini par me convaincre que tout ce que je disais au PDG était inutile, que mes contributions dérangeaient plus qu'elles ne suscitaient de l'intérêt. Je suis arrivé à la conclusion que ma présence au sein de cette formation était en réalité sans objet. J'ai donc décidé le 30 juin de reprendre ma liberté ».

S'agissant de l'avenir, précisement de la Présidentielle de 2016, point sur lequel l'attendait l'opinion, l'homme s'est montré plutôt évasif, même s'il affirme avoir été approché par certaines personnalités du Front de l'opposition pour l'alternance

(FOPA) à les rejoindre. A ce sujet, il n'a d'ailleurs pas exclu la possibilité d'y donner une suite favorable le moment venu, car pour l'instant, une telle démarche serait prématurée et inopportune, a-t-il affirmé.

Abordant ensuite la question de la situation politique, économique et sociale du pays, l'ancien député du canton Nyé a conclu qu'elle est mauvaise. La préparation des élections de 2016 devra donc être l'occasion, selon lui, de présenter le meilleur ensemble de propositions qui permettra de sortir de cette mauvaise passe. Les problèmes économiques seront au centre de la prochaine Présiden-

tielle, a-t-il souligné. Ils seront examinés à partir d'un bilan de la politique économique et sociale menée depuis 7 ans, du contraste existant entre la baisse des recettes fiscales et la hausse des dépenses de fonctionnement de l'Etat, entre le chômage grandissant et une fracture sociale exponentielle.

C'est pourquoi il propose la mise en place d'une plateforme minimale de réformes politiques, économiques et sociales qui devra permettre de modifier en profondeur les politiques publiques du pays et la trajectoire actuelle. Ses objectifs étant l'établissement et le respect de l'Etat de droit, la réforme de l'Etat et l'ajustement de

sa taille à ses revenus durables, la stimulation d'une croissance durable, la clarification et l'organisation des bases d'une solidarité nationale et, enfin, l'accélération de l'intégration nationale.

Aussi, dans l'optique d'aboutir à l'effectivité d'une telle ambition, aussi a-t-il lancé un appel à la formation d'une "Alliance Patriotique" qu'il se propose, du reste, de conduire. Celle-ci devra renfermer en son sein toutes les forces vives de la Nation sans distinction d'origines ni de sensibilités politiques. La plateforme y relative devant être prête à la fin de l'année 2015.

La Semaine de ...

En attendant le 25 juillet...

AVANT d'entrer dans le vif du sujet, nous réitérons nos excuses à nos lecteurs pour le désagrément causé hier, jour habituel de parution de cette chronique. C'est également l'occasion de les remercier pour leur compréhension.

Ceci étant, soulignons que l'actualité socio-politique de la semaine écoulée a été particulièrement marquée par le contenu du Conseil des ministres de jeudi. Non pas à cause de l'ampleur des mesures individuelles, mais surtout au regard de la nature des textes de loi adoptés au cours des travaux de cette instance présidée par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. De tous ces textes, celui qui a retenu notre attention est le projet d'ordonnance visant la mise en œuvre, dès le 25 juillet prochain du nouveau système de rémunération (NSR). C'est pourquoi, il sera le principal sujet de la présente chronique.

Mais avant cela, revenons un tant soit peu sur la réunion présidée par le ministre du Budget, Christian Magnagna, et qui a vu la participation de l'ANGT (devenue l'ANGTI depuis jeudi dernier), le Fonds routier (qui n'existe plus depuis jeudi), la direction générale du Budget et des Finances publiques et la direction générale de la Comptabilité publique. L'ordre du jour portait sur le lancement des "chantiers prioritaires 2015", relatif au Plan d'urgence des infrastructures qu'entend lancer le gouvernement via l'ANGTI. Une enveloppe de 110 milliards de F CFA a été budgétisée dans la loi de Finances 2015. Elle est répartie en deux phases (30 mil-

liards pour la première et 80 milliards pour la seconde)...

Les projets retenus ici sont les infrastructures routières et les voiries. Les travaux à réaliser concernent l'ouverture de la Nationale 1 à partir du PK5 jusqu'au PK12, les voies de contournement au niveau de l'Estuaire, la poursuite des travaux sur la Nationale 1 et quelques tronçons supplémentaires. S'agissant des voiries, celles de Libreville, Owendo et Akanda seront bénéficiaires ; tout comme quelques unes de l'intérieur du pays.

Un tel plan d'urgence ne peut que susciter l'assentiment et un espoir chez les populations, surtout quand on voit l'état de délabrement de certaines artères de Libreville et d'Owendo. On serait même tenté de dire que l'urgence est plus que signalée et il faut accélérer les choses. Toutefois, il y a lieu de rappeler que ce n'est pas la première fois que de tels projets sont annoncés sans qu'ils n'aillent à terme. Sans que le gouvernement daigne donner des raisons aux populations. Déjà que la patronne de l'ANGTI n'a pas manqué d'exprimer des inquiétudes : "Comment faire avancer le plus vite possible les dossiers prioritaires dans ces projets ?"

Dans tous les cas, les populations ont hâte de voir les travaux s'exécuter concrètement. Et de bonne qualité !

Du nouveau système de rémunération

La promesse du président Ali Bongo Ondimba, relative à une augmentation des

salaires dans la fonction publique est en voie de concrétisation. Par rapport au principe. Même si à ce jour, personne parmi les agents de l'Etat ne sait exactement de combien sa solde sera augmentée. La campagne de communication entreprise depuis quelques semaines par le gouvernement à travers le ministère de la Fonction publique, étant plutôt d'ordre général. Au point où, aujourd'hui les uns et les autres espèrent tout autant qu'ils s'inquiètent. Surtout que certains syndicats annoncent, à tort ou à raison, des surprises désagréables dans ce nouveau système de rémunération...

Dans tous les cas, une avancée a été enregistrée jeudi dernier avec l'adoption, en Conseil des ministres, du projet d'ordonnance portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi N°001/2005 portant Statut général de la Fonction publique, dans le but de mettre en œuvre le nouveau système de rémunération. Selon l'Exécutif, cette modification vise à "améliorer la structure de la rémunération par le rétablissement de la prééminence de la solde de base et des éléments accessoires ; ériger le mérite individuel en facteur principal de développement de la carrière et de l'amélioration de la rémunération ; augmenter les salaires notamment les plus bas ; améliorer, à terme, le niveau des pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Etat admis à faire valoir leurs droits à la retraite".

On retiendra également que, outre la revalorisation du revenu minimum men-

suel et le relèvement du point d'indice (de 425 à 500), ce nouveau système de rémunération se caractérise, entre autres, par : "la suppression du SMIG dans le calcul de la solde de base et sa conversion en point d'indice ; la revalorisation de la solde de base au détriment des accessoires ; l'instauration des grilles sectorielles ; la liquidation des salaires mensuels par trentaine partie ; la revalorisation du niveau des pensions actuelles ; etc."

Les uns et les autres auront noté que plusieurs zones d'ombre existent encore et continuent de tarauder les esprits de nombre d'agents de l'Etat. D'aucuns se demandent en effet si le nouveau système de rémunération tiendra compte des différents statuts particuliers jusque-là en vigueur dans certaines corporations. Tout comme, d'autres s'interrogent sur le sort réservé à certaines primes spécifiques voire exceptionnelles attribuées dans des secteurs comme la santé, l'enseignement supérieur, l'éducation nationale, etc..

Par ailleurs, qu'en sera-t-il de la Prime d'incitation à la performance (PIP) souvent à l'origine des mouvements de grève dans l'administration, parce que payée sans respecter la périodicité ?

Sur un tout autre plan, il faut espérer que toutes les dispositions aient été prises afin que ce nouveau système de rémunération n'explose, à terme, la masse salariale dans la fonction publique, comme le craint certaines institutions financières à l'instar du FMI.